

LOI N° 16 /PR/2003

Portant Ratification du Protocole au Traité instituant
la Communauté Economique Africaine relatif au
Parlement Panafricain

Vu la Constitution ;

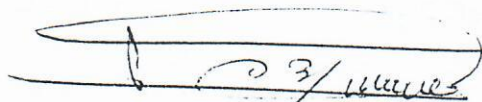
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 Juillet 2003 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifié le Protocole au Traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au Parlement Panafricain.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *AF WGN*

Fait à N'Djaména, le...**28** JUILLET 2003.....



IDRISS DEBY